**Profitez d'une semaine offerte** et accédez à tous les contenus du *Monde*.

S'abonner

**Le 23 mars, une septuagénaire était blessée par une charge policière lors d'une manifestation interdite de « gilets jaunes ». Depuis, le procureur de Nice enchaîne les déclarations.**

Par Yann Bouchez (Nice, envoyé spécial)
Publié le 12 avril 2019 à 11h38, modifié le 13 avril 2019 à 06h29 • Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Jean-Michel Prêtre, procureur de Nice, lors d'une conférence de presse le 19 janvier 2017. VALERY HACHE / AFP

Habituellement, Jean-Michel Prêtre est plutôt friand de cet exercice médiatique. A la tête du parquet de Nice depuis le printemps 2015, le procureur de la République a pris l'habitude d'organiser, chaque mois, une conférence de presse au palais de justice, à quelques pas de la promenade des Anglais.

Initiative louée par les journalistes, qui apprécient d'avoir un magistrat à l'écoute et accessible, malgré un problème d'ouïe qui lui vaut un appareillage auditif.

Mais voilà que depuis le 25 mars, ces prises de parole publiques causent quelques soucis au procureur. Ce lundi-là, M. Prêtre convoque une conférence de presse en urgence. La situation est critique. Deux jours plus tôt, lors de l'acte XIX des « gilets jaunes », Geneviève Legay, une manifestante de 73 ans, a été grièvement blessée à la suite d'une charge policière afin de disperser une manifestation interdite.

Face aux micros, lèvres pincées, Jean-Michel Prêtre dit rester *« prudent »*. Fort des vidéos et des témoignages dont il dispose, il affiche toutefois deux certitudes : la militante d'Attac, victime d'un traumatisme crânien, n'est pas tombée *« toute seule »*. *« Ce dont on est sûr aussi, à l'analyse des images, pixel par pixel,* ajoute-t-il, *c'est qu'elle n'a pas été touchée par les forces de sécurité. »* Il évoque un *« cameraman »*, une autre manifestante et une personne *« avec une casquette marron »*, qui auraient

pu déstabiliser la retraitée.

Quatre jours plus tard, nouvelle conférence et revirement total. *« L'analyse fine, pixel par pixel,*

**Profitez d'une semaine offerte** et accédez à tous les contenus du *Monde*.

S'abonner

**Lire aussi** | Chute de Geneviève Legay : ce que dit le procureur, ce que montrent les images

## « Perméable à l'opinion publique »

*« Il y a eu un manque de recul qui démontre une volonté a priori de mettre hors de cause les forces de l'ordre »*, estime Mireille Damiano, avocate niçoise de Geneviève Legay. Selon elle, les déclarations de différents élus – du président de la République, Emmanuel Macron, ou du maire (Les Républicains) de Nice, Christian Estrosi – en défense des forces de l'ordre, ont pu teinter la première version avancée par le procureur. *« Il est assez navrant que l'une des autorités du tribunal de grande instance de Nice soit à ce point perméable à l'opinion publique et aux réactions politiques »*, déplore-t-elle.

**Il vous reste 65% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.**

>